



Fleetcor atteste par ce certificat qu'en participant au programme Clean Advantage, la société

NAO ENERGY SA

a atténué l'empreinte carbone de sa flotte en compensant jusqu'à

160 970.24kg de CO2 en 2025

Grâce au programme Clean Advantage, vous avez investi dans des projets de compensation des émissions de CO2 certifiés par l'industrie, sélectionnés conformément à des normes reconnues par le secteur, les émissions étant calculées à l'aide des facteurs de conversion des gaz à effet de serre du DEFRA britannique.

Au nom de l'équipe Fleetcor, nous vous en remercions et espérons que nous pourrions tous faire partie d'une solution pour un avenir plus durable.

La compensation des émissions de CO2 ne rend pas la conduite en soi plus durable. L'objectif de notre programme est de compenser vos émissions estimées de CO2 provenant des pleins effectués avec la carte carburant. Rien de ce qui est indiqué sur les sites Web de Fleetcor, dans les communications par e-mail et/ou dans le contenu que nous publions ou partageons par le biais de tout autre canal de marketing concernant notre programme de compensation des émissions de CO2 ne constitue une garantie légale que 100 % de vos émissions réelles de CO2 sont compensées par Fleetcor.

Veuillez consulter les Conditions Générales applicables pour obtenir des informations plus détaillées sur notre engagement envers vous.

